

Vos questions / nos réponses

MDMA, LSA, 2C-E

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/09/2012 20:07

Bonjour, j'ai vu que le MDA était interdit, quand est-il du MDMA ? Est-il hallucinogène ? Certains forums affirment que la consommation de substances à des fins psychotropes est interdite, la consommation du LSA est-elle donc prohibée ? La 2C-E, 2C-I, 2C-D etc. sont-elles encore autorisées ? Merci de vos réponses.

Mise en ligne le 06/09/2012

Bonjour,

Le MDMA (méthylénedioxyméthamphétamine), plus connu sous le nom d'ecstasy, est un produit stimulant et légèrement hallucinogène, figurant sur la liste des stupéfiants, et de ce fait, illégal.

La consommation de substances à des fins psychotropes n'est pas interdite, mais les présenter comme des substances ayant les mêmes effets que les drogues illicites est par contre interdit. Nous vous invitons à relire nos précédentes réponses mentionnant l'article de loi correspondant.

Concernant le statut légal des 2C-E, 2C-I et 2C-D, nous vous invitons à consulter la liste des produits stupéfiants que nous vous avons donnée précédemment.

Les réponses que nous vous faisons semblent chaque fois susciter une autre question de votre part, ce qui nous amène à nous demander les raisons de votre intérêt pour ces différents produits. La consommation de produits psychotropes n'est jamais sans risque, les effets des substances hallucinogènes pouvant par ailleurs être dangereusement imprévisibles et à l'origine de perturbations durables de la personnalité et de la perception des choses et du monde environnant.

Un produit légal ne sera jamais la garantie que ce produit est sans risque.

Pour toute autre information, nous vous proposons de contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
